

Le principe des catégories vides et la syntaxe des interrogations complètes

Hans-Georg Obenauer

Citer ce document / Cite this document :

Obenauer Hans-Georg. Le principe des catégories vides et la syntaxe des interrogations complètes. In: Langue française, n°52, 1981. L'interrogation. pp. 100-118;

doi : <https://doi.org/10.3406/lfr.1981.5109>

https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1981_num_52_1_5109

Fichier pdf généré le 04/05/2018

LE PRINCIPE DES CATÉGORIES VIDES ET LA SYNTAXE DES INTERROGATIVES COMPLEXES *

1. Remarques générales

1.1. J'étudierai ici quelques problèmes posés par l'analyse des constructions interrogatives partielles en *est-ce que* (appelées aussi « complexes » ou « périphrastiques »), i.e. du type

- (1) a. Qui est-ce que vous avez invité?
b. Quand est-ce que M. Dupont arrivera ici?

Certains aspects de ces constructions ont été abordés dans des travaux d'inspiration transformationnelle (cf. Langacker (1972), Delaveau/Huot/Kerleroux (1972), Huot (1977), Obenauer (1977), Lessard (1979)), mais il n'a pas été possible, jusqu'ici, de relier les unes aux autres des propriétés caractéristiques qui forment un « faisceau » typique. Les travaux non transformationnels traitant de ces constructions n'ont le plus souvent pas cherché à systématiser des observations ponctuelles. D'une façon générale, des faits importants sont passés inaperçus.

Par conséquent, de nombreuses propriétés de *est-ce que* sont restées récalcitrantes même à un début de compréhension, cela malgré l'extrême fréquence de cet élément en français. Il est intéressant de noter que *est-ce que* constitue un fait idiosyncratique du français; ainsi, deux langues comme l'italien et l'anglais ne possèdent pas une construction comparable, tout en partageant avec le français la propriété d'avoir une construction clivée, base, comme je conclurai dans la suite, des interrogatives partielles complexes.

1.2. En qualifiant les clivées de « base » des constructions complexes, j'ai volontairement établi une distinction entre les deux types de construction¹. De multiples raisons interdisent en effet qu'on assimile purement et simplement les unes aux autres, même si ces raisons ont souvent été sous-

* Je remercie Jacqueline Guéron, Patrick Bellier, Richard Kayne, Jean-Yves Pollock et Nicolas Ruwet de leurs conseils et critiques pendant la préparation de ce texte.

1. Cf. OBENAUER (1977:332).

estimées ou, plus généralement, passées sous silence². En termes pour l'instant approximatifs, mais qui ont un support intuitif très net, on constate qu'il peut y avoir, dans les phrases du type (1), « mise en relief » du mot interrogatif ou absence d'une telle mise en relief (avec des différences dans l'interprétation phonologique qui ne me concernent pas ici). Cette notion de « mise en relief » doit recevoir un contenu précis (v. la proposition du § 2., plus loin); mais elle permet déjà d'établir de façon claire un rapport entre les phrases (non standard)

- (2) a. C'est qui que vous avez invité?
b. C'est quand que M. Dupont arrivera?

et les versions à « mise en relief » de (1), dont (2) a et b sont les analogues sans mouvement du mot interrogatif et sans inversion du clitique sujet (Inv-Cl-Suj)³. D'autre part, en l'absence de la « mise en relief », les phrases de (1) sont intuitivement reliées à

- (3) a. Qui avez-vous invité?
b. Quand M. Dupont arrivera-t-il?

Bien que l'intuition de cette différence puisse conduire de façon naturelle à l'hypothèse de deux constructions distinctes — hypothèse bien sûr à corroborer par la suite — il n'y a pas eu, à ma connaissance, de tentative de l'examiner systématiquement en cherchant des différences plus « visibles » dans les deux paradigmes. On a au contraire l'impression que les auteurs, dans la mesure où ils admettent déjà plus ou moins clairement deux constructions différentes, font la supposition tacite qu'elles exhibent un parfait parallélisme; autrement dit, il semble admis que les mêmes mots interrogatifs (à savoir tous) se rencontrent, avec une égale acceptabilité, dans les clivées et les non-clivées en *est-ce que*⁴. Ce qu'on constate en fait est une distribution « irrégulière »; je me contente ici de deux exemples, avant d'en discuter d'autres dans la suite (les majuscules signaleront à partir de maintenant la présence d'interrogatives clivées) :

- (4) a. Pourquoi est-ce que cet enfant pleure?
b. Combien est-ce que vous avez d'enfants?
(5) a. * Pourquoi EST-CE que cet enfant pleure?
b. *?Combien EST-CE que vous avez d'enfants?

L'inacceptabilité des phrases (5) se retrouve dans les clivées sans inversion

- (6) a. * C'est pourquoi que cet enfant pleure?
b. *?C'est combien que vous avez d'enfants?

— elle est visiblement liée à la « mise en relief »⁵.

Un argument supplémentaire pour la distinction se trouve dans le caractère « semi-figé » (Kayne 1972:106, Langacker 1972:54) de *est-ce que*

2. Cf. la note 9.

3. Voir pour cette construction KAYNE (1972).

4. Une supposition tacite analogue existe, à tort aussi, quant aux interrogatives simples (sans *est-ce que*) et aux interrogatives complexes, exception faite pour (a) (interprétation [-hum]) :

(a) { *Que } fait ce bruit?
 { *Qui }

5. L'inacceptabilité des phrases du type (6a) est relevée par DANJOU-FLAUX/DESSAUX (1976:147). Le contraste noté par LESSARD (1979:20, note 3) relève du même phénomène. Cf. pour (5) a, b la note 29, plus bas.

« non clivant » : c'est le seul cas où le clitique sujet puisse suivre le verbe dans une enchâssée; la construction clivée, n'étant pas « figée », n'y tolère pas Inv-Cl-Suj :

- (7) a. Je ne sais pas qui est-ce qu'il a invité.
b. *Je ne sais pas qui est-ce qu'il a invité.
c. *Je ne sais pas qui est-ce finalement qu'il a invité.

(l'insertion d'éléments comme *donc, finalement, etc.*, entre *est-ce* et *que* force l'interprétation clivée⁶).

Je discuterai d'autres faits confirmant la nécessité de distinguer les deux constructions dans la suite, mais je considère la distinction désormais comme établie.

1.3. Cette distinction étant admise, la proposition de considérer les clivées comme structures de départ pour la dérivation des interrogatives complexes ne va pas de soi. D'une façon qui dans un sens préfigure cette difficulté, une partie du débat traditionnel autour des constructions complexes a opposé l'opinion que *est-ce que* est une « particule »⁷ à celle que *est-ce que* est « en réalité l'inversion de *c'est que* »^{8,9}. Mais le débat traditionnel porte sur des structures de surface : a-t-on affaire à des clivées ou non? — tandis que la question posée par l'approche transformationnelle est celle de savoir si la construction complexe est *en rapport dérivationnel* avec les clivées interrogatives. Il est clair qu'une réponse positive à cette question n'est possible que si on précise en même temps les moyens pour établir les différences que nous avons notées, ainsi que celles qui apparaîtront plus loin. C'est sur ce point en particulier que les analyses existantes sont insuffisantes¹⁰.

En revenant aux descriptions traditionnelles, il paraît assez naturel d'interpréter l'idée de la « particule » comme devant exprimer l'intuition d'une interprétation non clivée¹¹. L'idée d'une particule *est-ce que* peut suggérer un autre type de dérivation pour les constructions complexes : un élément lexical *est-ce que* serait introduit en tant que tel dans des structures de base; il serait sémantiquement vide en ce que son apparition dans (1) n'y ajoute rien par rapport à son absence dans (3), et, en tant que particule, inanalysable du point de vue syntaxique. Une telle approche se heurte cependant aux deux problèmes suivants, qui montrent chacun que le *que* de *est-ce que* partage des propriétés importantes avec le complémenteur (la « conjonction ») *que*. D'une part, les deux *que* sont exclus des infinitives; cf. le parallélisme entre (8) et (9) :

6. Les constructions complexes en enchâssée font partie, pour un certain nombre de locuteurs, d'un style moins soigné qu'en principale. Cf. RENCHON (1969:265-273) pour les jugements des grammairiens.

7. P. ex. WAGNER/PINCHON (1962:537), qui admettent une « particule démonstrative » *c'est ... que* distincte (*ibid.*:528).

8. MARTINON (1927:131).

9. Un exemple particulièrement frappant de la confusion qui, pour certains, enveloppe la construction complexe, est fourni par Brunot/Bruneau, qui distinguent pour les mots interrogatifs les formes « simples » — *qui, que, etc.* — et les formes « d'insistance » : *qui est-ce qui, qu'est-ce que, etc.*; *est-ce que* « renforce d'autres mots interrogatifs » (p. 487). De plus, ils donnent comme exemples, à la fois,

(b) Quelles amies est-ce qui sont venues?

(p. 485) qui est interprétable uniquement comme clivée (cf. le § 3, plus loin), et une phrase du xvi^e siècle (!) en *pourquoi* — dont on a vu qu'il ne permet que l'interprétation non clivée. — Le terme « insistance » apparaît aussi chez Grévisse (1964, § 570).

10. HUDDLESTON/UREN (1969:16) notent le problème que pose l'ambiguïté des structures en *est-ce que* de ce point de vue; ils donnent aussi des « paraphrases » claires de *qui est-ce qu'il a vu* par les traductions

(c) Who is it that he saw?

(d) Who(m) did he see?

Quant à l'absence d'ambiguïté de *qu'est-ce que* en français courant, cf. OBENAUER (1977:333-334).

11. L'un des auteurs qui ont explicité cette intuition est FOULET (1921:259), chez qui on trouve : « ...*qui est-ce que* devenait une simple variante de *qui* et où *est-ce que* de où... ».

- (8)a. * Marie semble que dormir.
 b. * Il faut que le faire.
 c. * Max tient à (ce) que la voir.
 (9)a. * Qui est-ce qu'inviter?
 b. * Il se demande à qui est-ce que parler. ¹²

Il est clair qu'une particule inanalysable *est-ce que* serait opaque pour le mécanisme, quel qu'il soit, qui exclut le complémenteur des infinitives; elle obligerait donc à recourir à une solution ad hoc. Deuxièmement, le *que* de *est-ce que* présente, comme le complémenteur *que*, l'alternance avec *qui* (cf. le § 3, plus loin) :

- (10)a. * Qui est-ce que connaît la réponse?
 b. * Qu'est-ce que te dérange?
 (11)a. Qui est-ce qui connaît la réponse?
 b. Qu'est-ce qui te dérange? ¹³

Je conclus que la généralisation souhaitable exige à nouveau que *est-ce que* soit analysable, en particulier *que* comme complémenteur. L'analysabilité est en contradiction avec la nature de « particule », si on la prend au sérieux. J'exclus donc une telle possibilité pour la dérivation des constructions complexes ¹⁴.

1.4. L'analyse des interrogatives complexes qui va suivre présuppose le cadre théorique défini dans Chomsky (1977), (1979), (1980). Je rappelle brièvement quelques hypothèses qui en font partie, et qui sont d'une importance particulière ici.

L'application de la transformation déplaçant un élément interrogatif ¹⁵ de catégorie α en tête de phrase (dans COMP), Mouvement *wh*, laisse une trace (une catégorie vide [α e]) dans la position d'où l'élément a été déplacé.

Les S-structures résultant de l'application des transformations sont soumises, d'une part, aux règles qui les interprètent phonologiquement (règles de la « branche gauche »), d'autre part, aux règles de la syntaxe de la Forme Logique qui les conduisent vers le niveau de représentation FL (Forme Logique) (règles dites de la « branche droite »). Les traces de mots *wh* en position d'origine y sont interprétées comme variables ¹⁶; les mots interrogatifs sont (généralement) interprétés comme quantificateurs liant ces variables. Parmi les principes pertinents pour celles-ci se trouve le Principe des Catégories Vides (*Empty Category Principle* (ECP)) ¹⁷; il exige, en suivant Kayne (1981:105), ceci :

- (12) Une catégorie vide β doit avoir un antécédent α tel que :
 1) α gouverne β , ou
 2) α c-commande β , et il existe une catégorie lexicale X telle que X gou-

12. DANJOU-FLAUX/DESSAUX (1976:152) notent l'agrammaticalité des phrases du type (9). Huor (1977:152) les mentionne comme appuyant la dérivation des constructions complexes à partir des clivées.

13. L'importance des phrases du type (11) à cet égard a été notée par LANGACKER (1972:51).

14. Cf. la note 49.

15. Ou relatif, exclamatif, ... en général, un élément *wh*.

16. En tant que variables, elles ne sont pas sujettes aux conditions d'opacité (cf. CHOMSKY, 1979, 1980).

17. Dans sa formulation originale, il exige qu'une catégorie vide – variable ou non – doit être « proprement gouvernée » (CHOMSKY, 1979).

verne¹⁸ β et que α se trouve à l'intérieur d'une projection percolée de X¹⁹.

Je passe maintenant à l'analyse des interrogatives partielles complexes.

2. La dérivation des interrogatives partielles complexes : une règle spécifique.

Ayant été conduits à considérer que les constructions complexes doivent être dérivées des mêmes structures de base que les clivées, nous devons spécifier ce qui, au cours de la dérivation, vient distinguer les deux types de constructions. La distinction adéquate devra satisfaire aux deux critères minima suivants :

- (A) Il faut que soit exprimée l'intuition du locuteur que l'interrogation complexe ne comporte pas la « mise en relief » caractéristique des clivées.
- (B) La distinction effectuée doit servir de base à l'explication des différences du type (4) vs. (5) entre clivées interrogatives et interrogatives complexes.

L'analyse correcte satisfera à un troisième critère, indépendant des deux premiers :

- (C) Les différences entre les interrogatives « simples » (cf. (3)) et les interrogatives complexes découlent de la base clivée de celles-ci.

Commençons par les clivées assertives. Parallèlement aux structures du type :

- (13)a. C'est Max qu'elle voudrait revoir.
- b. C'est Max qui a pris le chapeau de Paul.²⁰

on obtient, par insertion des mots *wh* correspondants, les clivées interrogatives sans Mvt *wh*

- (14)a. C'est qui qu'elle voudrait revoir?
- b. C'est qui qui a pris le chapeau de Paul?

Mvt *wh* dans la phrase matrice conduit à

- (15)a. Qui c'est qu'elle voudrait revoir?
- b. Qui c'est qui a pris le chapeau de Paul?²¹

et finalement Inv-Cl-Suj à

18. Selon CHOMSKY (1980:25), α gouverne β si α c-commande β et aucune catégorie majeure, ni aucune frontière de catégorie majeure, n'apparaît entre α et β . α c-commande β si la première catégorie « branchante » qui domine α , domine β (ni α ni β ne se dominant l'un l'autre).

19. Je ne garde ici de la notion de projection percolée que l'aspect suivant. La catégorie V a comme projections successives VP, S, \bar{S} . Cet ensemble de projections peut être étendu lorsque \bar{S} est lui-même gouverné par un V dont il est argument, i.e. dans la structure [_{VP} V \bar{S}]. Les projections de ce V sont alors des projections percolées du V dans \bar{S} . Par conséquent, pour une catégorie vide gouvernée par un V dans \bar{S} , l'antécédent peut se trouver dans une projection du V gouvernant \bar{S} .

20. Selon CHOMSKY (1977:94), le syntagme focalisé est engendré dans la base dans la position suivant (*it is*, donc) *c'est*, à l'intérieur de la phrase matrice. Cf. (17), ci-dessous.

21. (15) a et b ne sont pas admises en français standard.

- (16)a. Qui EST-CE qu'elle voudrait revoir?
 b. Qui EST-CE qui a pris le chapeau de Paul?

A titre d'illustration, les S-structures de (14a) et (16a) sont, respectivement, (17) et (18), en suivant Chomsky (1977:91-94) :

- (17) c'est [\bar{s} [_{TOP} qui] [\bar{s} [_{COMP} e_i que] elle voudrait revoir e_j]]²²
 (18) [\bar{s} [_{COMP} qui_j] est-ce [\bar{s} [_{TOP} e_j] [\bar{s} ...]]]

(18) est donc la S-structure commune des clivées interrogatives et des interrogatives complexes. Il est naturel d'admettre que la distinction entre les deux constructions est faite pendant le passage de S-structure à FL, c'est-à-dire par un mécanisme situé sur la « branche droite ». Pour définir la nature de ce mécanisme, précisons, en un premier temps, l'effet souhaité, conformément au critère (A).

Considérons d'abord la représentation des clivées au niveau de FL. Admettons que (13a) ait la représentation (19) :

- (19) c'est Max le x tel qu'elle voudrait revoir x

Cette représentation comporte un opérateur, *le x tel que*, correspondant au NP focalisé, et liant la variable dans la subordonnée²³. Quant à la représentation des clivées interrogatives, elle découle du remplacement de l'élément focalisé par une variable liée par un quantificateur interrogatif. (16a) a donc la représentation (20) :

- (20) WH y , c'est y le x tel qu'elle voudrait revoir x ²⁴

La clivée interrogative comporte donc, au niveau FL, deux variables; x et y sont sémantiquement identifiées par le prédicat *c'est*. Avec cette forme logique, la clivée interrogative est clairement distincte de l'interrogative simple (21), qui a la forme logique (22) :

- (21) Qui voudrait-elle revoir?
 (22) WH x , elle voudrait revoir x

Les propriétés de la forme générale de (20), à savoir (23)

- (23) WH y , c'est y le x tel que... x ...

déterminent plusieurs propriétés caractéristiques des clivées interrogatives. Nous pouvons donc considérer (23) comme une représentation approximative de l'interprétation clivée des interrogatives en *est-ce que*²⁵.

Étant donné les formes logiques (20) et (22), essayons de préciser l'intui-

22. J'admets ici, en suivant KAYNE (1981:113) et OBENAUER (en préparation), que le COMP enchâssé contient une trace, et non pas un élément *wh* plein, comme cela est admis dans CHOMSKY (1977). Cf. cependant la note 43.

23. Il est indifférent pour les besoins de cette discussion que l'opérateur soit *le x tel que* ou le NP focalisé lui-même.

24. J'écris WH pour le quantificateur interrogatif *pour quel (x)*. La catégorie de la variable doit être spécifiée (« x = une personne », etc.) d'une façon non pertinente ici.

25. LESSARD (1979:58) a souligné avec raison le caractère mal défini de cette notion. (23) donne un contenu formel à la notion intuitive. De même, (23) évite le problème posé par l'approche de Gross (1978), qui propose de dériver l'« effet contrastif » d'une structure de départ bi-propositionnelle *C'est Qu P₁, ce n'est pas Qu P₂*. LESSARD (*ibid.*:59) note qu'« on ne peut trouver de contexte naturel tel qu'il soit possible de... faire contraster [un élément interrogatif extrait] avec un autre élément, même interrogatif ».

tion d'absence de « mise en relief » dans la version non clivée de (16a). Nous souhaitons certainement pouvoir dire que la forme logique de (16a), non clivée, ressemble à celle de (21) en ce qu'elle ne contient pas l'opérateur *le x tel que*. Il n'est cependant pas clair pour l'instant jusqu'à quel point les formes logiques des deux non-clivées doivent se ressembler. Il serait *a priori* concevable qu'on ait affaire, dans les deux cas, à la *même* forme logique, à savoir à (22). Dans ce cas, on devrait postuler que le français possède, parmi les règles de la « branche droite », une règle qui « efface » facultativement *est-ce que* dans les structures clivées (*est-ce que* resterait bien sûr présent sur la « branche gauche »). Un tel effacement pourrait exprimer la « transparence sémantique » de *est-ce que* en face du clivage. Je choisirai un procédé qui tend à minimaliser la différence entre les clivées interrogatives et les constructions complexes tout en satisfaisant au critère (A). Soit la règle facultative (24) :

(24) **IGNORER** la trace dans le contexte *est-ce* ____²⁶.

Appliquée à la S-structure (18), la règle « enlève » la trace du mot interrogatif focalisé dans TOP (ainsi que, probablement par convention, le nœud TOP lui-même). La trace est donc considérée comme absente; plus particulièrement elle n'est pas interprétée comme une variable liée par le quantificateur WH. Mais cela revient à dire qu'il n'existe plus de focus ni, par conséquent, d'opérateur de focalisation. (24) conduit donc à la forme logique (25)

(25) WH *x* *est-ce qu'elle voudrait revoir x*²⁷

qui, comme celles des interrogatives simples, ne contient qu'une seule variable liée par un seul opérateur, le quantificateur WH. (25) a une propriété intéressante : le quantificateur lie une trace avec laquelle il n'est pas en relation via mouvement : ce n'est pas *sa* trace. Cette relation doit donc être établie interprétativement, après l'application d'**IGNORER**.

Le premier pas vers la dérivation complète des interrogatives complexes a donc consisté en la « défocalisation » des structures clivées. Le mécanisme utilisé, la règle **IGNORER**, est maximalelement simple en ce qu'il ne supprime qu'une trace dans le contexte *est-ce*. La formulation de la règle est elle-même très simple. L'utilisation cruciale de la trace exprime correctement le fait que, si (16) peut être interprétée soit comme clivée interrogative, soit comme interrogative non clivée, seule l'interprétation de clivée est disponible pour (13) et (14). Ce dernier résultat est obtenu indépendamment de l'application d'**Inv-Cl-Suj**²⁸. De plus, on constate que le critère (B) est également satisfait²⁹.

26. Il n'est pas nécessaire de préciser davantage le contexte pour limiter le champ d'application de la règle aux clivées. En effet, dans *Qui est-ce?*, *Quand est-ce arrivé?*, l'application indésirable d'**IGNORER** est indépendamment exclue si on admet qu'un quantificateur *doit* lier une variable (au moins). Dans ces exemples, cette variable ferait défaut après l'application d'**IGNORER**.

27. Quant à l'interprétation des items lexicaux *est*, *ce*, *que* à la suite de l'application d'**IGNORER**, je suppose qu'elle est liée à la question du statut « semi-figé » de la construction. Rappelons qu'elle présente le seul cas où **Inv-Cl-Suj** soit admise en enchâssée :

(e) (?) Je ne sais pas où est-ce qu'elle habite.

(f) *Je ne sais pas où est-elle allée.

28. Ce qui suggère que la règle **IGNORER** peut être formulée de façon plus simple encore, sans référence à l'inversion. On aboutirait ainsi à un autre résultat souhaitable : la règle rendrait compte, sans autre développement, des phrases analogues en français non standard du type (15); cf. le contraste suivant en français non standard :

(g) Pourquoi c'est qu(e) cet enfant pleure?

(h) *C'est pourquoi qu(e) cet enfant pleure?

29. L'agrammaticalité de (5a) peut être attribuée, en adaptant une suggestion de KAYNE (1980:93) pour

3. Le « problème du sujet »

On pourrait s'attendre, l'analyse qui précède étant admise, à trouver pour chaque clivée interrogative une construction complexe formée avec le même mot *wh* (l'inverse, comme je l'ai déjà signalé, n'étant pas le cas). Cette attente n'est pas confirmée. A la clivée (26) ne correspond pas d'interrogative complexe bien formée :

- (26) Quel joueur **EST-CE** qui a pris le chapeau de Paul?
(27) *? Quel joueur est-ce qui a pris le chapeau de Paul?

En même temps, (27) s'oppose bien sûr à l'interrogative simple

- (28) Quel joueur a pris le chapeau de Paul?

Tandis que la clivée (26) se comporte comme son équivalent sans Mvt *wh* en français non standard, à savoir (29) —

- (29) C'est quel joueur qui a pris le chapeau de Paul?

— l'interrogative complexe, déjà doublement surprenante en face de (26) et (28), l'est pour une autre raison encore, i.e. en face de

- (30) Qui est-ce qui a pris le chapeau de Paul? (cf. (16b))

Il est évidemment impossible de dire que la construction complexe ne permet pas de questionner le sujet. Néanmoins, l'acceptabilité « régulière » des phrases analogues avec un objet (plus généralement, un non-sujet) questionné — cf.

- (31) Quel joueur **EST-CE** que Paul a battu?
(32) Quel joueur est-ce que Paul a battu?
(33) Quel joueur Paul a-t-il battu?

— suggère très fortement que le caractère « exceptionnel » de (27) soit relié à la propriété « sujet ». Le paradigme (34) — (37), semblable à (26) — (29), va dans le même sens³⁰ :

- (34) a. Combien d'argent **EST-CE** qui t'intéresserait?
b. Combien de chevaux **EST-CE** qui ont couru?
(35) a. * Combien d'argent est-ce qui t'intéresserait?
b. * Combien de chevaux est-ce qui ont couru?

le cas de **En quel sens parlent les fleurs?*, à l'incapacité de *pourquoi* de lier en tant que quantificateur, en FL, une variable, si une représentation « WH x ... x ... » est obligatoirement associée aux clivées interrogatives. (6a) est sans doute reliée à

- (i) *L'enfant pleure pourquoi?

Pour d'autres faits pertinents concernant *pourquoi*, cf. KAYNE/POLLOCK (1978:617, note 30).

La mauvaise formation de (5b) (et de (6b)) est probablement reliée au fait que la catégorie QP est généralement difficile à focaliser; cf.

- (j) ??C'est beaucoup qu'il a d'enfants.

??C'est (très) peu que j'ai vu de films.

30. Les cas de *quel N* et de *combien de N* sont signalés par Huot (1977:104-106) qui les marque, respectivement, « ? »/« ?? » et « ?? », en notant que « tous les informateurs s'accordent à juger [ces cas] très mauvais, sans qu'on voie le pourquoi de ces limitations » (*ibid.*:106).

- (36) a. Combien d'argent t'intéresserait?
 b. Combien de chevaux ont couru?
- (37) a. C'est combien d'argent qui t'intéresserait?
 b. C'est combien de chevaux qui ont couru?

Il est facile de vérifier que les phrases analogues avec un objet questionné sont à nouveau uniformément bien formées; je me limite aux analogues de (35) :

- (38) a. Combien d'argent est-ce qu'il a demandé?
 b. Combien de chevaux est-ce qu'il veut acheter?

Le paradigme « défectueux » se rencontre une troisième fois dans le cas de *combien* sans N lexical. (39) vs. (40) présentent le contraste pertinent sujet – objet :

- (39) * Combien est-ce qui t'ont reconnu?
 (40) Combien est-ce que tu en as reconnus?

Mentionnons finalement que les trois cas apparemment irréguliers, que je regroupe pour plus de commodité –

- (41) a. *? Quel joueur est-ce qui a pris le chapeau de Paul?
 b. * Combien de chevaux est-ce qui ont couru?
 c. * Combien est-ce qui t'ont reconnu?

s'opposent aussi à l'enchâssement des phrases analogues sous *croire, dire* :

- (42) a. Quel joueur dis-tu qui a pris le chapeau de Paul?
 b. Combien de chevaux dis-tu qui ont couru?
 c. ?Combien dis-tu qui t'ont reconnu?

En fait, et malgré ce nouveau contraste « surprenant », nous allons voir que l'inacceptabilité de (41) découle d'une façon « normale » de l'application de la règle *IGNORER*; autrement dit, dans les constructions complexes, mais non dans les clivées, la nécessaire apparition du complémenteur *qui* implique la mauvaise formation. Cette apparition de *qui* s'interprète, dans le cadre du Principe des Catégories Vides (PCV), de la façon suivante. La trace en position sujet, qui ne peut être gouvernée lexicalement (cf. la partie 2) de (12)), doit être gouvernée par un antécédent. *Que* n'est visiblement pas un antécédent approprié, mais *qui* – à condition d'être coindexé avec la trace (cf. la partie 1) de (12)). Admettons que la trace du sujet dans COMP soit la source de l'index du complémenteur *qui*³¹.

Une telle configuration existe dans

- (43) a. c'est $\left\{ \begin{array}{l} \text{Max} \\ \text{qui} \end{array} \right\} [\bar{s} [_{\text{COMP}} e_i \text{ qui}_i] e_i \text{ a pris le chapeau... }]$
 b.

(i.e. les structures de (13b), (14b)); *qui* est donc possible. Quant à la trace dans COMP, elle doit à son tour satisfaire au PCV. Faisons l'hypothèse que l'élément topicalisé *Max/qui* est l'antécédent de cette trace, et qu'il la gou-

31. V. cependant la note 43.

verne; en d'autres termes, que la « tête » de la clivée gouverne à travers \bar{S} . Une étape s'ajoute à cet enchaînement de relations de gouvernement lorsque l'élément focalisé *wh* est déplacé dans le COMP de la phrase matrice : c'est alors sa trace (dans TOP) qui gouverne la trace dans le COMP enchâssé. La trace dans TOP elle-même est gouvernée lexicalement par *est*, dont la projection \bar{S} contient l'antécédent (ici, *qui*).

Passons au cas des interrogatives complexes inacceptables (41). Selon l'analyse développée jusqu'ici, la structure des enchâssées est la même que dans les clivées; la seule différence tient donc à l'effet d'IGNORER. Cela signifie que *qui* est licite; mais à la suite d'IGNORER on obtient pour (41a), par exemple, (44) :

(44) quel joueur est-ce [\bar{S} [_{COMP} e_i qui_i] e_i a pris...]

où la suppression du nœud TOP avec la trace qu'il contient enlève le gouverneur potentiel de la trace dans le COMP enchâssé. S'il n'existe pas un autre moyen de gouverner cette trace, (41a), et de même (41) b et c, sont donc exclues parce qu'elles contreviennent au PCV.

Or, le seul gouverneur concevable qui reste est le verbe, *est*, séparé cependant de la trace dans COMP par la frontière d'une projection maximale, i.e. normalement une barrière absolue au gouvernement. L'hypothèse minima classera *être* parmi les verbes ne gouvernant pas à travers \bar{S} ; combinée à la règle IGNORER, elle rend compte des faits de (41). Notons que *être* gouverne néanmoins \bar{S} lui-même dans la configuration [_{VP} [_V *être*] \bar{S}]. La phrase matrice est donc une « projection percolée » du verbe de l'enchâssée (cf. la note 19), et les phrases analogues à (41), mais avec un objet questionné ((32), (38), (40)), sont bien formées puisque les traces en position d'objet, étant lexicalement gouvernées, ne nécessitent pas la chaîne de gouvernement à travers COMP³². Contrairement à *être*, des verbes comme *croire*, *dire* peuvent gouverner dans COMP, d'où le contraste (41) vs. (42).

Résumons les résultats de cette section. La règle IGNORER avait été postulée dans la section précédente pour des raisons sémantiques — parce qu'il s'agissait d'exclure une interprétation clivée pour les interrogatives complexes. La règle s'est avérée avoir un autre effet : elle enlève l'élément qui peut gouverner une trace dans COMP, la « tête » de la clivée. En combinant à ce résultat l'hypothèse minima pour le gouvernement par *être*, on a immédiatement dérivé l'agrammaticalité des constructions complexes (41), à sujet « extrait ». Dans l'optique de cette approche, l'agrammaticalité de (41) est « normale », l'asymétrie du paradigme constructions clivées vs. constructions complexes, contrairement aux apparences, est en fait « attendue »³³.

4. Un cas de gouvernement dérivé

J'ai laissé ouverte jusqu'ici la question du contraste entre les phrases (41) et le cas de (30) *Qui est-ce qui a pris le chapeau de Paul?* Le résultat

32. Cf. à ce sujet la discussion de la règle (64), plus loin. Quant au type de gouvernement postulé pour *être*, cf. KAYNE (1981:120-121) à propos de *regretter*.

33. La propriété « gouvernement minimal » peut être admise aussi pour le *est* des clivées si TOP, même [TOP e], gouverne dans COMP, comme je l'ai supposé. Les verbes *être* des deux constructions semblent donc identiques à cet égard (excepté dans le cas de RÉANALYSE; cf. le § 4).

juste obtenu nous oblige clairement à réviser l'« intuition » du début et à considérer cette phrase-ci comme le cas « surprenant ». Comme l'interrogatif *qui* dans (30), reprise ici, se comportent *que* et, pour la plupart des locuteurs, *lequel* :

- (45) a. Qui est-ce qui a pris le chapeau de Paul?
 b. Qu'est-ce qui fait ce bruit?
 c. (?) Lequel est-ce qui t'a vu?

En prolongeant la logique de l'approche développée jusqu'ici, on est amené à penser que, contrairement à celles de (41), les phrases de (45) comportent une trace gouvernée dans COMP, i.e. qu'elles satisfont au PCV. Quant à l'élément gouverneur, rien ne semble justifier l'hypothèse qu'il puisse s'agir de *est*, qui gouvernerait alors dans (45), mais non dans (41)³⁴. Plutôt que dans la relation entre *est* et la trace dans COMP, il faudra donc chercher la cause du gouvernement — pour l'instant hypothétique — de cette trace dans la relation entre les éléments interrogatifs particuliers de (45), *est*, et la trace. Je vais en effet montrer que des raisons indépendantes de la question du statut de (45) nous conduisent à admettre une relation particulière entre ces éléments.

Commençons par le cas de (45b). Dans Obenauer (1976, 1977), le contraste entre les questions indirectes (46) et (47)

- (46) a. Max ne sait pas qui les cannibales veulent manger.
 b. On se demande qui choisiront les experts³⁵.
 (47) a. *Max ne sait pas que les cannibales veulent manger³⁶.
 b. *On se demande que choisiront les experts³⁷.

était analysé comme la conséquence du statut particulier de *que* : tandis que *qui* est un mot *wh*, plusieurs raisons suggèrent que le *que* « interrogatif » est en fait le complémenteur. Or, dans l'hypothèse du complémenteur, l'agrammaticalité de (47) découle de l'absence d'un quantificateur *wh* en FL, rendant impossible une interprétation interrogative pour ces phrases.

Aux interrogatives simples en *que* du type (47) s'opposent d'une façon remarquable les analogues complexes (48) :

- (48) a. ?Max ne sait pas qu'est-ce que les cannibales veulent manger.
 b. ?On se demande qu'est-ce que choisiront les experts.

Il est clair que ce qui permet une interprétation interrogative dans (48) est relié à l'apparition de *est-ce que* : visiblement, un quantificateur *wh* est disponible pour la forme complexe. Il est difficile de voir comment le complémenteur *que* pourrait être interprété comme un tel quantificateur lorsqu'il est suivi de *est-ce que*. Obenauer (1977 : 329-339) a proposé un mécanisme mettant en œuvre les deux éléments et formant, par réanalyse, une unité complexe. Un argument indépendant était fourni par l'impossibilité d'insérer *diable* dans cette unité :

34. Surtout si l'hypothèse de la note précédente est correcte.

35. Cf. au sujet de (46b) la note 46.

36. Le complémenteur permet bien sûr une lecture déclarative, non pertinente ici.

37. Pour l'acceptabilité de la version « directe » de (47b)

(k) Que choisiront les experts?

v. OBENAUER (1976:127-128).

- (49) a. Que diable cherchez-vous ici?
 b. Qui diable cherchez-vous ici?
 c. Où diable se sont-ils cachés?
- (50) a. *Que diable est-ce que vous cherchez ici?
 b. Qui diable est-ce que vous cherchez ici?
 c. Où diable est-ce qu'ils se sont cachés?

D'autres raisons encore justifient l'hypothèse d'une telle réanalyse. En retournant aux formes sujets, notons que le contraste (47) vs. (48) se retrouve dans

- (51) *Je me demande $\left\{ \begin{array}{l} \text{que} \\ \text{qui} \end{array} \right\}$ fait ce bruit.
 (52) ?Je me demande qu'est-ce qui fait ce bruit.

(seule l'interprétation [– humain] est considérée dans (51)). J'admets donc que la réanalyse est à l'œuvre dans (52) comme dans (48), et que c'est elle qui distingue le cas de *qu'est-ce qui...* de celui de **quel joueur est-ce qui...*, etc. (cf. (41)). Plus précisément, j'admets qu'elle conduit de la façon suivante au gouvernement de la trace dans COMP :

- (53) que est-ce [\bar{S} [COMP e que]...] ³⁸

Si (53) est obligatoire, elle rend compte en même temps du contraste (49a) vs. (50a) (à cette dernière on peut ajouter

- (54) *Que diable est-ce qui fait ce bruit?

i.e. la version « sujet »), puisque l'insertion de *diable* bloque la réanalyse. En poursuivant cette ligne d'argumentation, nous sommes amenés à admettre que dans le cas du mot interrogatif *qui* (cf. (45a)), c'est également RÉANALYSE qui intervient de façon cruciale. Cependant, on a déjà vu que, contrairement à (50a), (50b) était parfaitement acceptable. Il pourrait alors sembler que la réanalyse n'est pas en jeu entre *qui* et *est-ce*. En fait, comme on l'a vu pour les analogues non-sujet de (41), la trace en position d'origine postverbale satisfait au PCV par percolation via *est* – \bar{S} – V enchâssé, sans que la réanalyse n'ait à y intervenir. Dans le cas du sujet, par contre, la trace d'origine a besoin du « pont » constitué par COMP pour être reliée à son antécédent *wh* : c'est donc ce cas-ci qui est pertinent. En effet, on trouve

- (55) ??Qui diable est-ce qui a pris le chapeau de Paul?

– la preuve que pour *qui est-ce qui...* aussi, la réanalyse est nécessaire, et rendue difficile par le mot *diable* – difficile, mais pas totalement impossible, contrairement au cas de *qu'est-ce que/qu'est-ce qui*. La réanalyse est donc en principe facultative, puisque sa non-application dans le cas du sujet est sanctionnée par le PCV ³⁹. Quant à *lequel*, nous sommes conduits à attribuer

38. Cette formulation modifie légèrement la proposition conçue pour *qu'est-ce que* dans OBENAUER (1977).

39. Le caractère obligatoire de la réanalyse avec *qu'est-ce...* est sans doute relié aux propriétés idiosyncratiques de cet élément; cf. entre autres le contraste de style entre *qui* et *que* dans les clivées

(1) $\left\{ \begin{array}{l} \text{Qui} \\ \text{Qu}' \end{array} \right\}$ est-ce finalement qu'ils ont choisi?

La version en *que* relève d'un style archaïsant ou littéraire, ce qui n'est pas le cas de *qui*.

la bonne formation de (45c) à un nouveau cas de réanalyse, qu'il n'est cependant pas possible de tester de la même façon que pour (45) a et b, étant donné l'inacceptabilité (pour des raisons que je ne connais pas) de

(56) *Lequel diable a pris le chapeau de Paul?

Une autre insertion est néanmoins possible :

(57) Lequel d'entre eux a pris le chapeau de Paul?

et l'hypothèse de la réanalyse nécessaire dans (45c) est confirmée par l'agrammaticalité de

(58) *Lequel d'entre eux est-ce qui a pris le chapeau de Paul?

(Notons que *d'entre eux* bloque plus fort que *diable*, comme le montre

(59) *Qui d'entre eux est-ce qui a pris le chapeau de Paul?

cf. le « ?? » de (55)).

Précisons maintenant l'effet de RÉANALYSE. Cette règle facultative forme un mot *wh* complexe à partir d'un élément dans COMP et de *est-ce* lorsque celui-ci lui est adjacent. J'interprète cette propriété comme reflétant une nécessaire relation structurale entre les deux parties : le mot interrogatif doit gouverner *est-ce*. Si nous adoptons provisoirement cette interprétation, nous obtenons une prédiction intéressante : la réanalyse est possible avec les trois éléments qu'on vient de voir dans (45), mais non quand ils font partie de syntagmes plus larges :

(60) Qui est-ce qui épousera Marie?

(61) *Le fils de qui est-ce qui épousera Marie ⁴⁰?

Tandis que le mot interrogatif *qui* gouverne *est-ce* dans (60) ⁴¹, il se trouve dans (61) dans la structure [_{NP} *le* [_N *le fils* [_{PP} *de* [_{NP} *qui*]]]] et n'est plus en relation de gouverneur avec *est-ce*.

Admettons d'autre part que l'index de l'élément dans COMP soit assigné, sous RÉANALYSE, au mot *wh* complexe, qui devient ainsi un antécédent propre pour la trace dans COMP ⁴². On peut alors écrire :

(62) RÉANALYSE : [X]; [*est-ce*] → [X *est-ce*];
pour X = *qui, que, lequel*

Je suppose que la structure résultant de l'application de (62) est la suivante :

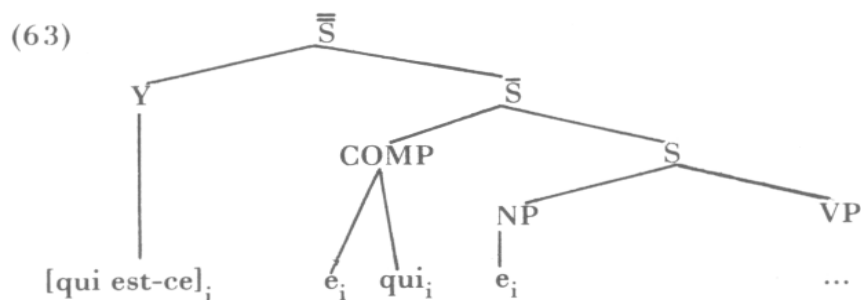
40. Comme on s'y attend, la trace après *épouser* étant gouvernée, l'analogie objet est bien meilleure (de façon générale, et en dehors de l'apparition de *est-ce que*, les NP complexes du type de (61) ne sont pas entièrement admises) :

(m) ?Le fils de qui est-ce que Marie épousera?

(les jugements pour (m) et (61) concernent l'interprétation non-écho).

41. Dans l'hypothèse que le NP sujet vide n'entrave pas le gouvernement.

42. Pour l'index de *que*, v. KAYNE (1981:117, note 42).



où Y est un nœud probablement (structuralement) analogue à TOP – une position qui gouverne dans COMP. *Qui est-ce* est donc réanalysé comme un constituant. Notons qu'à la suite de la réanalyse, *est* ne gouverne plus \bar{S} , ce qui a une incidence théorique sur le cas des non-sujets : le gouvernement de \bar{S} par *est* assurait que l'antécédent de la trace en position post-verbale de la subordonnée se trouvait dans une « projection percolée » de ce verbe. Cependant, si on admet que \bar{S} , dans (63), est également une « projection percolée » de ce verbe, la situation est analogue après la réanalyse. Il y a donc en principe deux dérivations correctes pour *Qui est-ce que vous cherchez* : l'une avec, l'autre sans réanalyse; seul le dernier cas est possible lorsque d'*entre eux* est inséré.

L'examen du contraste ... *est-ce que...* vs. ... *est-ce qui...* a montré que, comme dans le grand nombre d'autres asymétries sujet-objet qui ont été réduites au PCV, la distinction fondamentale est celle entre gouvernement et non-gouvernement de la trace originale (et la relation avec son antécédent qui en découle). Cette relation est établie à l'intérieur d'une projection percolée via *est* – \bar{S} – V pour les objets, qui satisfont donc uniformément au PCV; d'autre part, comme *est* gouverne de façon minimale, les sujets manqueraient tous de la relation avec l'antécédent s'il n'existait pas, pour certains d'entre eux, un moyen – indépendamment justifié – de l'établir autrement : la réanalyse, qui, pour construire un « pont » avec le sujet vide, met en jeu de façon cruciale la trace du sujet dans COMP.

Quant à la trace dans COMP, j'ai jusqu'ici écarté la question de son statut dans le cas de l'objet questionné. Il est clair que le fait qu'elle ne soit pas gouvernée lorsque la réanalyse est impossible prédirait à tort l'agrammaticalité de (32), (38), (40). Or, on a vu que du point de vue de son rôle par rapport au PCV, la trace de l'objet dans COMP est très différente de celle du sujet : la première est une pièce cruciale de la chaîne de gouvernement reliant le sujet vide à son antécédent; la dernière est totalement en dehors de la relation analogue pour l'objet. Le fait que cette trace soit ainsi « de trop » suggère la solution suivante :

(64) Effacer facultativement la trace dans COMP.

L'effet de (64) est le suivant : au moment où le PCV est vérifié, toute interrogative complexe soit présente, soit ne présente pas de trace dans COMP. Dans le cas des objets, seules ont un résultat bien formé les dérivations comprenant l'application de (64), ainsi que celles sans application de (64), mais comprenant RÉANALYSE. Dans le cas des sujets, seules ont un résultat bien formé les dérivations comportant l'application de RÉANALYSE combinée à la non-application de (64)⁴³.

43. On pourrait se passer de la règle (64) si, contrairement à ce que suppose la représentation (17), il n'existait pas de trace dans le COMP enchâssé – ni dans les clivées, ni, par conséquent, dans les constructions

5. L'inversion stylistique dans les interrogations complexes

C'est un élément *wh* complexe, gouvernant dans COMP, que crée l'application de RÉANALYSE : l'hypothèse que la règle a cette propriété a permis de rendre compte de la bonne formation des phrases (45). En fait, les conséquences de l'application de la règle vont plus loin. Je montrerai maintenant que mon hypothèse fait une prédiction dans un domaine pas considéré jusqu'ici, prédiction correcte qui confirme ainsi l'analyse proposée.

Le « deuxième effet » de RÉANALYSE vient du fait que la trace dans COMP peut avoir un autre rôle que celui de permettre la constitution d'une chaîne de gouvernement avec la trace en position sujet. Comme Kayne/Pollock (1978) l'ont montré, un NP sujet peut être déplacé à droite, par Inv-Styl, si le COMP qui lui est adjacent contient un mot *wh* ou une trace. Kayne (1981:120) note que, étant donné le PCV, cette trace doit elle-même satisfaire au principe. L'effet postulé ici des règles IGNORER et RÉANALYSE nous conduit donc à nous attendre à une nouvelle asymétrie dans le paradigme des constructions complexes, concernant cette fois la possibilité d'obtenir l'inversion stylistique. Plus précisément, l'analyse prédit que *qui*, *que*, *lequel* doivent s'opposer à *quel N̄*, *combien de N̄*⁴⁴ exactement comme dans le cas de ... *est-ce qui...*⁴⁵.

Les faits confirment cette prédiction : aux phrases (65) s'opposent celles de (66), où la réanalyse n'est pas possible :

- (65)a. Qui est-ce qu'ont critiqué ces imbéciles?
 b. Qui est-ce que concerne cette décision?
 c. Qu'est-ce que désire ce monsieur?
 d.(?)Lequel est-ce qu'ont retrouvé les policiers⁴⁶?

- (66)a. *?Quel joueur est-ce qu'ont critiqué ces imbéciles?
 b. *?Quels salariés est-ce que concerne cette décision?
 c. *Combien de chevaux est-ce que veut acheter ce monsieur?

Les analogues de (66) sans l'inversion stylistique, i.e. avec le sujet (NP ou clitique) en position préverbale, sont évidemment grammaticales, puisque

complexes. Cela correspondrait à l'hypothèse qu'il n'y a, non seulement pas d'effacement dans COMP, mais pas de Mvt *wh* non plus dans ces phrases (ni de trace directement engendrée dans COMP par la base) – elles contiendraient un [NP_e] objet ou sujet basique. TOP ou la séquence réanalysée seraient directement, sans l'intervention d'une trace dans COMP, les antécédents de ces éléments vides.

Par contre, Mvt *wh* (donc la génération d'un élément (vide) *wh*) ou une trace basique dans COMP sont toujours requis lorsque le complémenteur *qui* doit apparaître dans un \bar{S} plus enchâssé :

- (n) c'est Marie qu'il dit [\bar{S} e_i qui_i e_j a gagné]
 (o) qui est-ce qu'il dit [\bar{S} e_i qui_i e_j a gagné]

La même remarque s'applique aussi au cas de l'inversion stylistique – (cf. le § 5).

L'idée concernant l'éventuelle absence de trace dans COMP rejoint des suggestions de Kayne (1979, section 2).

44. Pour le cas de *combien* sans \bar{N} lexical v. la remarque suivant (70).

45. Notons que l'analyse prédit aussi que cette asymétrie ne se retrouve ni dans les clivées interrogatives (où la trace dans COMP est toujours gouvernée par TOP) ni dans les interrogatives simples (à cause de la présence du mot *wh* lui-même) :

- (p) Quel joueur est-ce qu'ont critiqué ces imbéciles?
 (q) Combien de chevaux veut acheter ce monsieur?

46. Pour certains locuteurs, les phrases du type (65) a, b, d, comportent un facteur de gêne, qui est cependant indépendant de la construction en *est-ce que*; il se retrouve en effet dans les constructions simples analogues

- (r) Qui ont critiqué ces imbéciles?
 Qui concerne cette décision?
 Lequel ont retrouvé les policiers?

Pour une discussion de ce problème, v. RUWET (1972:275-280, 284-286), dont je me suis inspiré pour les phrases (65) a et b.

la trace dans COMP n'est pas nécessaire et peut être effacée par la règle (64) (cf. les exemples (32), (38), (40)).

Comme l'analyse le prédit également, l'analogue de (61), ne permettant pas la réanalyse, est exclue :

(67) *Le fils de qui est-ce qu'épousera Marie?

Les insertions mentionnées au § 4 rendent les phrases moins acceptables dans la mesure où elles rendent la réanalyse difficile ou impossible :

(68)a. ??Qui diable est-ce que concerne cette décision?

b. *Lequel d'entre eux est-ce qu'ont retrouvé les policiers?

(cf. pour ces phrases la note 46, et pour (67), l'exemple (m), note 40).

Nous avons donc trouvé les correspondances précises que l'analyse prédit, et vu confirmée la règle RÉANALYSE.

Le tableau des cas où Inv-Styl peut s'appliquer dans les interrogatives complexes n'est cependant pas encore complet. Rappelons d'abord que l'application de RÉANALYSE semblait motivée pour *qui*, *que*, *lequel* à cause de la bonne formation de (45). La formulation (62) de la règle, comportant la spécification « pour X = *qui*, *que*, *lequel* » tenait compte des trois cas testables à ce stade de l'analyse. Or rien n'empêche *a priori* que d'autres éléments interrogatifs, qui ne sont pas des sujets possibles, ne viennent s'ajouter à ces trois-ci. Il n'est donc pas surprenant de constater que les locuteurs acceptent généralement l'inversion stylistique avec *quand* et *où* :

(69) a. Quand est-ce que reviendra ta sœur?

b. Où est-ce qu'habite Marie?

On pourrait relâcher la condition « pour X = ... » en ajoutant *où* et *quand* à la liste. Une autre approche s'offre cependant. Au lieu de recourir à une restriction de type lexical qui énumère ad hoc les items appropriés, il semble plus intéressant de relier la possibilité d'effectuer la réanalyse aux propriétés des quantificateurs en question. Les exemples rencontrés jusqu'ici suggèrent que la propriété sémantique pertinente est le caractère plus ou moins complexe du quantificateur : *qui* serait un quantificateur « simple », *quel écrivain* un quantificateur « complexe ». La grammaticalité légèrement restreinte de (45c) et (65d) pour certains locuteurs pourrait être reliée au fait que *lequel*, tout en étant plutôt « simple », peut être perçu comme étant plus « complexe » que *qui*. Même si cette proposition ne dépasse pas pour l'instant le stade intuitif, une approche de la question dans ce sens paraît préférable à celle en termes de liste.

Cette vue est confirmée par une considération d'un ordre différent. Comme RÉANALYSE est une règle idiosyncratique du français, l'enfant apprend l'existence de cette règle probablement à travers des exemples impliquant *qui est-ce qui*, *qu'est-ce qui*; le gouvernement par *être*, correspondant à l'hypothèse minima, n'a sans doute pas besoin d'être appris. On pourrait alors s'attendre à ce que l'enfant généralise RÉANALYSE des mots licites à des cas comme *quel joueur* et à l'ensemble des expressions *wh* — ce qui n'est pas le cas. Or, il semble peu probable que cette absence de généralisation soit due au fait que les expressions incorrectes produites par l'enfant sont corrigées; la stabilité du domaine d'application de RÉANALYSE serait plus plau-

siblement liée aux propriétés divergentes des quantificateurs, combinées au caractère des règles de réanalyse⁴⁷.

Rappelons que face aux cas de complexité « sémantique » de certains quantificateurs, on trouve des cas de complexité dans la structure syntaxique du genre *le fils de qui* (cf. (61), (67)). La question se pose de savoir s'il est nécessaire de distinguer les deux types de complexité, ou si les représentations en FL pertinentes pour l'application de RÉANALYSE les expriment toutes deux en termes de configuration structurale. Je n'ai actuellement pas de réponse à cette question.

J'adopterai ici la notion « tête du syntagme *wh* » comme généralisation descriptive pour caractériser l'élément qui doit gouverner *est-ce* pour que la réanalyse donne un résultat bien formé. Ce choix permet de caractériser correctement les cas présentés jusqu'ici, et intègre également celui de (70), qui s'oppose à (39) :

(70) Combien est-ce qu'en a rencontré ton frère?

En effet, *combien*, dans (39), a probablement la structure [_{NP} [_{QP} *combien*] [_N PRO]], avec PRO = la tête du NP; dans (70), *combien* ne correspond qu'à [_{QP} *combien*], comme le montre la présence de *en* dans la subordonnée.

En continuant à admettre que la condition « A gouverne B » fait partie de façon générale de la notion « réanalyser A, B », nous pouvons reformuler (62) comme

(71) RÉANALYSE : [X]_i [*est-ce*] → [X *est-ce*]_i;
pour X = une tête de syntagme *wh* dans COMP⁴⁸.

Avec ces précisions sur la réanalyse, je termine l'examen de l'inversion stylistique dans les constructions complexes.

6. Conclusion

J'ai examiné la syntaxe des interrogatives partielles complexes à l'intérieur de l'hypothèse que ces constructions dérivent des constructions cliquées⁴⁹. J'ai suivi en cela, en particulier Langacker (1972), bien que, contrairement à son analyse, les interrogatives complexes ne soient pas dans la mienne « *the interrogative counterparts of "cleft sentences"* », et que j'aie rejeté la supposition, implicite chez lui aussi, de l'identité des ensembles de mots interrogatifs admis dans les deux constructions. En effet, si IGNORER

47. On pourrait penser à traiter les propriétés « complexe » vs. « simple » en termes de nœuds *wh* « branchants » vs. « non branchants », par exemple [_{NP} [_{SPEC} *quel*] [_N *joueur*]] vs. [_{NP} *qui*]. Mis à part le fait qu'une telle approche ne peut rendre compte de la différence moins importante entre *qui* et *lequel*, l'application du critère « branchement » conduirait à exclure, à tort, les cas où le mot interrogatif est précédé d'une préposition; cf.

(s) A qui est-ce que parlera ton frère?

Sur quoi est-ce que comptent les policiers?

Bien que dans ce cas un moyen soit imaginable qui permettrait que la préposition n'intervienne pas – à savoir sa « reconstruction » dans sa position d'origine – on en sait trop peu sur certains aspects de FL pour que je puisse avancer des propositions précises ici.

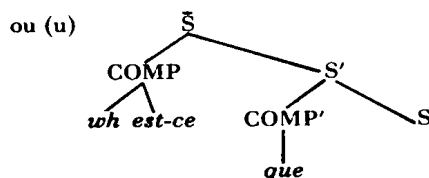
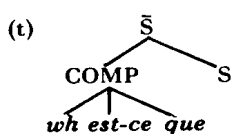
48. Cette formulation présuppose que le problème de la préposition (cf. la note 47) puisse être résolu indépendamment.

49. Au § 1.3., sur la base de (9) et (10), j'ai conclu que l'idée de la « particule » *est-ce que* était inadéquate. En fait, il restait, en suivant la suggestion informelle de LESSARD (1979:43), la possibilité de considérer, non pas *est-ce que*, mais *est-ce* comme une « particule » optionnellement inséré dans COMP, de la façon suivante :

est bien une règle du français, les différences entre les deux constructions s'ensuivent directement. Cette règle semble à la base de l'« idiomatisation » de *est-ce que*, question que je n'ai pu qu'effleurer ici ⁵⁰.

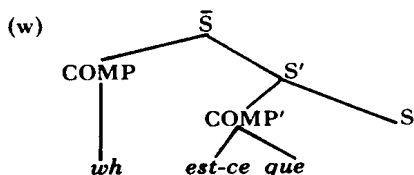
On a pu constater que, bien que l'existence des constructions complexes soit un phénomène idiosyncratique du français, leur syntaxe est crucialement tributaire du principe des catégories vides, principe universel. Le PCV est responsable du « problème du sujet »; il exclurait tous les cas en *est-ce qui* s'il ne se trouvait pas en interaction avec la règle RÉANALYSE. Cette règle a pour effet d'exempter certaines traces dans COMP de l'effet du PCV, créant ainsi également les conditions requises pour l'application de Inv-Styl, d'où les corrélations remarquables qu'on a observées.

Celles des propriétés de *est-ce que* qui appartiennent au français ont été (implicitement) attribuées à la règle IGNORER, opposant le français aux langues qui présentent une construction clivée, mais pas de construction « déclivée » analogue; quant à RÉANALYSE, elle est spécifique en ce qui concerne le choix des éléments auxquels elle s'applique – les mots interrogatifs, *est-ce* – mais les modalités de son application sont à nouveau déterminées par la notion générale de réanalyse, impliquant, comme je l'ai proposé, la relation de gouvernement. La part des propriétés générales de la grammaire est donc extrêmement importante. C'est là la raison pour laquelle cette construction idiosyncratique est aussi aisément apprise, à partir d'un minimum de données.



Cependant, dans ces configurations, le syntagme *wh* ne *c*-commande pas, comme l'exige le PCV, sa trace, à cause des autres (de l'autre) nœud(s) non vides dans COMP. Dans (u), la *c*-commande serait possible après RÉANALYSE; cela est contredit par la bonne formation de (32) et (38), où RÉANALYSE est impossible.

Si *est-ce* se trouvait sous un nœud séparé de COMP, la *c*-commande serait possible, mais on ne verrait pas pourquoi *est-ce que* interdirait Inv-Styl dans (66) (et (67), (68)), tandis que *que* ne l'interdit pas – cf. aussi (v) combien de salariés; dis-tu [\bar{S} [COMP e_j que] e_j concerne e_j cette décision j] qui est bien formée. Une stipulation ad hoc semble inévitable, à laquelle s'ajoute une complication des règles de base, la structure minimalement requise étant



Une troisième question qui se pose est celle de la relation entre la « particule » *est-ce* et son analogue *c'est* en français non standard, exprimée dans l'hypothèse adoptée dans cet article par la simple non-application de la règle Inv-Cl-Suj. Cf. la note 28. Si cette différence entre « dialectes » du français est bien d'ordre syntaxique, elle suggère une réponse positive à la question plus générale de savoir si la relation entre le *c'est* de la construction clivée et le *est-ce* de la construction complexe est du domaine synchronique. C'est l'hypothèse faite par l'adoption de la règle IGNORER.

50. V. à ce sujet LANGACKER (1972:53-57).

BIBLIOGRAPHIE

- BRUNOT, F. et C. BRUNEAU (1969), *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson.
- CHOMSKY, N. (1977), « On Wh-Movement », dans P.W. Culicover, T. Wasow et A. Akmajian (éds.), *Formal Syntax*. New York : Academic Press, 71-132.
- (1979), *Lectures on Core Grammar*, conférences présentées à la Scuola Normale Superiore de Pise, avril 1979.
- (1980), « On Binding », *Linguistic Inquiry* 11, 1-46.
- DANJOU-FLAUX, N. et A.-M. DESSAUX (1976), « L'interrogation en français : données linguistiques et traitements transformationnels », dans *Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexicale*, (études réunies) par J.-Cl. Chevalier, Publications de l'Université de Lille III, 139-231.
- DELAVEAU, A., H. HUOT et F. KERLEROUX (1972), « Questions sur le changement linguistique », *Langue française* 15, 29-46.
- FOULET, L. (1921), « Comment ont évolué les formes de l'interrogation », *Romania*, XLVII, 243-348.
- GREVISSE, M. (1964), *Le bon usage*. Paris : Hatier.
- GROSS, M. (1977), « Une analyse non présuppositionnelle de l'effet contrastif – l'extraction dans *C'est... Qu* et la négation », *Linguisticae Investigationes* 1, 39-62.
- HUDDLESTON, R. et O. UREN (1969), « Declarative, Interrogative and Imperative in French », *Lingua* 22, 1-26.
- HUOT, H. (1977), *Recherches sur la subordination en français*. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris-VIII.
- KAYNE, R.S. (1972), « Subject Inversion in French Interrogatives », dans *Generative Studies in Romance Languages*, éd. par J. Casagrande et B. Saciuk, Rowley, Mass. : Newbury House, 70-126. Traduction française dans *Le Français moderne* 41, 10-42 et 131-151. 1973.
- (1979), « Binding, Quantifiers, Clitics and Control », à paraître dans F. Heny (éd.), *Binding and Filtering*. London : Croom Helm.
- (1980), « Extensions of Binding and Case-Marking », *Linguistic Inquiry* 11, 75-96.
- (1981), « ECP Extensions », *Linguistic Inquiry* 12, 93-133.
- KAYNE, R.S. et J.-Y. POLLOCK (1978), « Stylistic Inversion, Successive Cyclicity, and Move NP in French », *Linguistic Inquiry* 9, 595-621.
- LANCACKER, R.W. (1972), « French Interrogatives Revisited », dans *Generative Studies in Romance Languages*, éd. par J. Casagrande et B. Saciuk, Rowley, Mass. : Newbury House, 36-69.
- LESSARD, D. (1979), *Les formes complexes en question – contribution à la grammaire de l'interrogation*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- MARTINON, Ph. (1927), *Comment on parle en français*. Paris : Larousse.
- OBENAUER, H.-G. (1976), *Études de syntaxe interrogative du français. Quoi, combien et le complémenteur*. Tübingen : Niemeyer.
- (1977), « Syntaxe et interprétation : *que* interrogatif », *Le Français moderne* 45, 305-341.
- (en préparation) « Deletion, recoverability, and the ECP ».
- RENCHON, H. (1969), *Études de syntaxe descriptive II : la syntaxe de l'interrogation*. Bruxelles : Palais des Académies.
- RUWET, N. (1972), *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris : Éditions du Seuil.
- WAGNER, R.L. et J. PINCHON (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.